



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 octobre 2023

Le dix-huit octobre deux mille vingt-trois, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 2 octobre 2023.

Sous la présidence de

- M. Georges Buisson, Président,

Représentants de l'Etat

- Mme Perrine Pierson, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire ; représentant Mme Sophie Brocas, Préfète de la Région Centre Val de Loire, représentant Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre Val de Loire,
- M. Maurice Barate, Préfet du Cher ; représentant M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture.

Représentants de la Ville

- M. Yann Galut, Maire,
- M. Yannick Bedin, Maire-adjoint chargé de la culture,
- Mme Sylviane Moraisin, conseillère municipale,
- M. Alexis Luberne, conseiller municipal.

Représentant de la Région

- M. Guillaume Crépin, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; représentant M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire.

Représentant du Département

- M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher,

Personnalités qualifiées

- Mme Colette Puynège, Vice-Présidente,
- M. Dominique Delajot,
- Mme Christine Cheze Dho,
- Mme Delphine Bordat,
- Mme Elisabeth Sanson,
- M. Fabrice Hoeffelin,
- Mme Anne Matheron.

Représentants du personnel

- Mme Sylvie Truelle,
- M. Nicolas Bénard.

Excusés :

- Mme Sophie Brocas, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire,
- M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture,
- Mme Marina Mousseline, Directrice au Développement éducatif et culturel, Ville de Bourges,
- M. Christophe Bernard, Directeur Général adjoint, Ville de Bourges.

Personnalités invitées :

- Mme Sophie Chestier ; Vice-Présidente en charge de la Culture, des archives et du patrimoine ; Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes ; M. Bonnes, service de coordination interministérielle et de l'appui territorial du Cher ; M. Thierry Valladon, directeur de la culture. M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la Culture de Bourges ; Mme Anne-Sophie Montagné, Directrice adjointe, Maison de la Culture de Bourges et Mme Maëlle Moncelon ; alternante au service comptabilité, Maison de la culture de Bourges.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Elodie Thétiot est désignée comme secrétaire de séance.

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Délibération n° 8/2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Vu la délibération n°4-2023 approuvant la grille tarifaire 2023-2024 de l'établissement.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration d'approuver les conditions tarifaires d'accès au service public culturel géré par l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Considérant que les tarifs des parcours « collège au cinéma », « lycéens et apprentis au cinéma » et les séances scolaires hors dispositifs ont été modifiés ;

Considérant qu'à cet effet, le détail de la grille tarifaire de l'établissement est annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité / à la majorité :

- **d'approuver la nouvelle grille tarifaire de l'établissement.**

Votants : 20

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération
culturelle « Maison de la Culture de Bourges »



Olivier ATLAN

Elodie THETIOT
Secrétaire de séance



GRILLE TARIFAIRE SAISON 2023 / 2024

CARTE Maisondelaculture	
Carte 20€ - adulte	20 €
Carte 10€ - jeune de 18 à 26 ans inclus - étudiant (moins de 30 ans) - relais	10 €
Carte 5€ - jeune de moins de 18 ans, bénéficiaire du RSA, de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) ou du minimum vieillesse, demandeur d'emploi	5 €
Carte Mécène	150€ / 200€ / 300€ 400€ / 500€
Carte Comité d'Entreprise	100 €

SPECTACLE VIVANT				
Tarif individuel SANS carte Maisondelaculture	Tarif A	Tarif B	Tarif C (Scène Détournée)	Tarif Exceptionnel
Tarif adulte	35 €	28 €	10 €	50 €
Groupes d'adultes, Partenariat payant, Adhérent autres structures	30 €	25 €	10 €	42 €
Tarif jeune (moins de 26 ans), Etudiant (jusqu'à 30 ans), bénéficiaire du RSA, de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) ou du minimum vieillesse, demandeur d'emploi		12 €	6 €	30 €
Détaxe à l'attention des professionnels	24 €	16 €	10 €	38 €
Détaxe à l'attention du personnel (1 invitation par salarié)	9 €	9 €	9 €	20 €
Tarif individuel AVEC carte Maisondelaculture	Tarif A	Tarif B	Tarif C (Scène Détournée)	Tarif Exceptionnel
Carte 20€	24 €	16 €	10 €	38 €
Carte 10€ - Carte 5€		9 €	6 €	20 €
Groupe scolaires / projet spécifique		12 €	10 €	
Groupe scolaires (parcours) / projet spécifique		9 €		
Tarif Accessibilité au spectacle hors convention		12 €	10 €	
Tarif Accessibilité au spectacle conventionné (en complément de la prise en charge du Conseil Départemental)		5 €	5 €	

Tarif spécial programmation Jeune Public et Très Jeune Public	
Tarif séance par enfant	4 €
Tarif séance par adulte	6 €

CINEMA	
Tarif individuel sans carte Maisondelaculture	
Tarif plein : adulte	8 €
Tarif réduit : Jeune (18 - 26 ans), Etudiant (jusqu'à 30 ans), bénéficiaires du RSA, de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) ou du minimum vieillesse, demandeur d'emploi	6,5 €
Tarif 14 - 18 ans	5,5 €
Tarif moins de 14 ans	4 €
Tarif spécial "mercredi"	5 €
Tarif individuel avec carte Maisondelaculture	
Séance	6 €
Tarif spécial programmation Très Jeune Public	
Tarif unique séance	4 €
Scolaire	
Maternelle et Ecole au cinéma	2,5 €
Collège au cinéma	2,8 €
Lycéens et apprentis au cinéma	3,0 €
Parcours scolaire spécifique hors dispositifs	3,5 €

AUTRES ACTIONS	
Confiez-nous vos enfants (tarif par enfant)	5 €
Ateliers de pratique artistique (tarif par week-end)	30 €
Exploration artistique (tarif par projet)	150 € / 200 € / 250 €